

SÉANCE DU 29 MARS 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune en séance publique ordinaire le lundi 29 mars 2021 à dix-neuf heures sous la présidence de Madame Janny DEMICHELIS, Maire.

Étaient présents : Madame Janny DEMICHELIS, maire, Madame Martine ALFRED, Messieurs Jacques LENTZ, Kodjo LOKKO, Marc TROUILLET, adjoints, Mesdames Christelle MOREL, Laurence MORGAIN, Huguette DARCHE, Messieurs Benoit RIBAULT, Didier ÉVERLÉ, Jacky VANSON, Gérard KRAEMER, Laurent MÉNARD, Patrice BRILLOT conseillers municipaux.

Était absente : Madame Nathalie DEMARET-PORTELLI pouvoir donnée à Madame Christelle MOREL

Secrétaire de séance : Madame Martine ALFRED

ORDRE DU JOUR :

- I – Approbation du compte de gestion 2020**
- II – Approbation du compte administratif 2020**
- III – Affectation du résultat 2020**
- IV – Fixation des taux d'imposition 2021**
- V – Vote du budget primitif 2021**
- VI - fixation du prix du repas 2021/2022 au restaurant scolaire**
- VII - Personnel communal, création de poste, mutation, mise à jour du tableau des effectifs**
- VIII – Désignation d'un élu référent pour le projet « Géo Ile-de-France »**
- IX - Désignation d'un élu référent « forêt-bois »**
- X - Compte rendu des réunions**
- XI – Questions diverses**

Le compte rendu de la séance du 02 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

I -APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - DELIBERATION 2021 - 08

Le compte de gestion définitif 2020 du budget de la commune établi par Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet, présenté et commenté par Monsieur Kodjo LOKKO, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

TITRES EMIS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
	259 619.97	861 941.40	1 121 561.37
MANDATS EMIS	111 802.99	640 478.63	752 281.62
RESULTATS	147 816.98	221 462.77	369 279.75

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – DELIBERATION 2021 - 09

Présentation du compte administratif 2020 par Monsieur LOKKO adjoint aux finances. Les écritures sont conformes au compte de gestion. Madame le maire ne prenant pas part au vote a quitté la salle. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

Section de Fonctionnement

Dépenses	640 478.63 €
Recettes	861 941.40€
Excédent 2019 reporté	317 109.61 €
A/ Soit un excédent de fonctionnement de :	538 572.38 €

Section d'investissement

Dépenses	111 802.99 €
Restes à réaliser	505 420.00 €
Recettes	259 619.97 €
Restes à réaliser	305 420.00
Report 2019	-101 876.38 €
B/Soit un déficit d'investissement de :	-154 059.405 €

Résultat de clôture de l'exercice

C/ EXCEDENT (A-B)	384 512.98€
--------------------------	--------------------

III – AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – DELIBERATION 2021 -10

Monsieur Kodjo LOKKO présente l'affectation du résultat 2020 qui sera repris dans le budget primitif 2021 :

- considérant que le résultat de la section d'investissement présente un déficit de clôture 154 059.40 €
- considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 est excédentaire de 538 572.38 €.

Le conseil municipal affecte les résultats suivants sur le budget 2021

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 154 059.40 €

Excédent de résultat de fonctionnement (R002) 384 512.98 €

IV – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021 – DELIBERATION 2021 -11

Madame le maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,62 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,58 %

Elle ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation pour 2021 hormis celle des résidences secondaires. Aussi, seul restera le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du département, qui est de 11,58%, sera ajouté à celui de la commune. Conformément à l'engagement pris d'une compensation à l'euro près des collectivités territoriales, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur est mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert. Le coefficient correcteur étant de 0.853505 la commune d'Orphin est sur-compensée.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention ? fixe les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 23.20 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 47,58 %

V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – DELIBERATION 2021 - 12

Madame le maire donne la parole à Monsieur Kodjo LOKKO, adjoint aux finances, qui présente le budget primitif 2021.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 équilibré en recettes et en dépenses et arrêté comme suit :

- o au niveau du chapitre pour les dépenses et recettes de fonctionnement à 1 178 000.00 €
- o au niveau du chapitre des dépenses et recettes d'investissement

- 1 289 000.00 €

En investissement sont prévus les travaux de la garderie, l'aménagement de la grange, l'acquisition d'un bien immobilier, le programme départemental de voirie, l'acquisition de matériel et l'enfouissement des réseaux au hameau de Cerqueuse.

VI – FIXATION DES TARIFS 2021/2022 AU RESTAURANT SCOLAIRE – DELIBERATION 2021 -13

Pour la période scolaire 2021/2022, madame le Maire propose le tarif de 3,70€ par repas. Le tarif pour les familles ayant trois enfants inscrits en même temps à l'école d'Orphin est fixé à 3,05 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

VII – PERSONNEL COMMUNAL – DELIBERATION 2021 - 14

La secrétaire générale ayant fait valoir ses droits à la retraite, cessera ses fonctions au 1^{er} septembre 2021. Après plusieurs entretiens avec différents postulants, une candidature a été retenue sur le poste d'adjoint administratif par voie de mutation. Un arrêté sera pris

L'adjoint administratif ayant fait part de sa demande de mutation auprès de la mairie des Mesnuls, quittera la mairie le 30 avril 2021. Un nouvel agent sera recruté. Un arrêté sera pris.

Durant les arrêts de l'adjoint administratif, le conseil municipal remercie Madame Martine MILLINTON qui est venue prêter main forte durant quatre mois.

Depuis le 20 juillet 2020, une personne avait été recrutée sur un poste d'adjoint technique non permanent afin de palier à l'absence de l'adjoint technique en arrêt suite à un accident du travail. Madame le maire propose, compte tenu de l'importance du travail sur la commune, de créer au sein du service technique un poste d'adjoint technique à temps complet en CDD et de le proposer à l'agent qui a assuré le remplacement.

Le conseil municipal accepte de le recruter sous contrat à durée déterminée à temps complet. Afin de réorganiser le travail des deux agents de la voirie, le conseil municipal envisage l'acquisition d'un véhicule. Les crédits ont été prévus au budget.

Une mise à jour du tableau des effectifs sera effectuée.

VIII – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT POUR LE PROJET « GEO ILE DE France DELIBERATION 2021 -15

Madame le maire fait part aux élus du courrier émanant de la Région Ile de France, qui nous informe que la loi NOTRe (en son article 1) a attribué aux régions une compétence nouvelle de coordination de l'information géographique en leur assignant la mission de favoriser la production, l'actualisation et la définition des données géographique de référence relatives à leur territoire et de favoriser leur réutilisation, que ce soit à des fins d'observation, d'aide à la décision, ou encore de conception et d'évaluation des politiques publiques.

La région demande la désignation d'un référent pour le projet « Géo Ile de France » pour suivre ce dossier au sein de notre collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, désigne comme élu référent, Monsieur Benoit RIBAUULT.

IX – DESIGNATION D’UN ELU REFERENT « FORET-BOIS » DELIBERATION 2021 - 16

Madame le maire fait part aux élus du courrier émanant de la Fédération nationale des communes forestières qui nous fait part du projet de constituer un réseau régional composé d’élus référents forêt-bois dans chaque collectivité.

Fort de son expérience, la Fédération nationale des communes forestières accompagne les élus pour valoriser les territoires forestiers et placer la forêt et le bois au cœur du développement local.

La Fédération nationale des communes forestières demande de désigner un élu référent forêt-bois au sein du conseil municipal

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne comme élu référent, Monsieur Jacky VANSON, il sera assisté de Monsieur Jacques LENTZ.

X – COMPTE RENDU DES REUNIONS

Syndicat de l’Eau et de l’Assainissement du Sud Yvelines

Intervention de Monsieur Gérard KRAEMER délégué du SEASY qui commente la note de synthèse remise à tous les élus.

- Compte rendu de la réunion en visio-conférence du 11 février 2021 : installation d’antennes relais sur les communes de Sonchamp et de Boenville-le-Gaillard.
- Suite à la réunion en mairie avec Madame DEMICHELIS, Messieurs LENTZ, LOKKO et TROUILLET, le dossier d’enquête relatif au recensement des ouvrages de la commune a été transmis le 4 mars 2021 à Rambouillet Territoires pour étude par le cabinet BERT.
- Participation de Monsieur KRAEMER au forum du 22 mars 2021 sur la gestion de l’eau par l’Agence de l’Eau Seine Normandie.
- Réunion de la commission eau et assainissement collectif du 26 mars 2021 pour la présentation par le bureau d’étude de l’avancement de l’audit de fonctionnement des services de l’eau et de l’assainissement sur Rambouillet Territoires. Mise en place d’indicateurs techniques et financiers afin de faire un état des lieux et de réfléchir sur la structure de fonctionnement du transfert de la compétence eaux pluviales et assainissement de Rambouillet Territoires depuis le 1^{er} janvier 2021

Conseil d’école

Mesdames Martine ALFRED et Laurence MORGAIN ont assisté au conseil d’école du 8 février 2021.

Les points suivants ont été abordés :

- consignes du protocole sanitaire école et restauration scolaire
- Un exercice « intrusion » dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité a été réalisé le mardi 1^{er} février 2021. Il a été signalé que les vitrages de la classe de CE1-CE2 ne sont pas occultants.
- Présentation du bilan financier
- Perspectives pour la rentrée 2021-2022 : inscription de 12 enfants et départ des 13 élèves de CM2.
- Organisation pédagogique de l’école avec présentation des évaluations, points sur les projets pédagogiques

Madame le maire précise que l’entreprise MOHAR est intervenue sur les bâtiments de l’école pour réparer la corniche sous le toit et les fuites des gouttières.

Règlement de Publicité

Monsieur Jacques LENTZ a préparé avec la responsable du pôle urbanisme Ingéniery le dossier du marché public pour l'élaboration du règlement local de publicité. La remise des offres a été fixée au 29 avril 2021. Le règlement local est élaboré conformément à la procédure du plan local d'urbanisme

Enfouissement des réseaux

Une réunion a été organisée le 22 mars 2021 avec le bureau d'études STUR et INGENIERY en présence de Madame le maire, messieurs LENTZ, TROUILLET et RIBAUT pour la présentation des plans sur le hameau de Cerqueuse.

Les élus se sont ensuite rendus sur place avec les plans et apporteront quelques modifications sur la quantité et la hauteur des candélabres. D'autre part afin d'harmoniser l'ensemble du hameau, les lampes des candélabres de la rue de Marchais Parfond seront changées par des leds.

Un contrôle de l'amiante sera effectué.

Le bureau STUR prépare le dossier d'appel d'offre pour fin avril, début mai 2021.

Un courrier d'information sera adressé à chaque riverain concerné.

Plan local de mobilité

Monsieur Marc TROUILLET a participé à la réunion du 16 mars en visio conférence.

Les communes de Rambouillet et Saint-Arnoult sont considérées comme prioritaires car elles sont reliées par des routes départementales. Aussi Monsieur TROUILLET a demandé d'inscrire Orphin et plus particulièrement le hameau de Beauvais qui se trouve entre les routes départementales 150 et 176.

Une étude sera faite pour hiérarchiser les habitudes des habitants de Rambouillet Territoires.

Projet d'installation de bornes électriques pour les vélos sur les parkings des gares de Rambouillet et Gazeran.

Projet de réseaux cyclables sur le sud et le sud-est de Rambouillet Territoires.

Révision des installations de chauffage des bâtiments communaux

Les bâtiments de la mairie, de l'école, de la garderie et du restaurant scolaire sont raccordés sur la même chaudière dont l'acquisition remonte en 1982.

Aussi afin d'obtenir des aides, il sera fait appel à un bureau d'études, afin de déterminer les besoins de la commune et réaliser des économies d'énergie. Les crédits ont été inscrits au budget 2021.

Vaccinations

En coordination avec le centre de vaccination de Rambouillet, les Orphinois âgés de plus de 75 ans ont été vaccinés en mars 2021.

Madame le maire remercie monsieur Didier EVERLE qui participe aux vaccinations deux fois par semaine.

Des remerciements sont également adressés à toutes les personnes qui vaccinent et à celles qui assurent la logistique à la salle Patenôte.

Elections de Juin 2021.

Madame le maire rappelle aux élus que les 13 et 20 juin 2021 se dérouleront les élections départementales et régionales. D'ores et déjà, il faut penser à l'organisation qui ne sera pas simple en raison du contexte de l'épidémie actuelle.